

Règlement du Quiz

French Signature

> ARTICLE 1 - OBJET

1.1. La Fédération Française de la Chaussure - Syndicat professionnel immatriculé à la mairie de Paris sous le N° 19980666, SIRET N° 784 408 452 00059 dont le siège social est situé 51 rue de Miromesnil - 75008 Paris, organise du 24 juillet au 20 août 2014 un quiz sur Facebook.

La Fédération Française de la Chaussure est l'organisateur de ce quiz par l'intermédiaire de sa page Facebook à l'url : <https://www.facebook.com/chaussuredefrance>

Le Quiz n'est pas associé ou géré ou parrainé par Facebook.

La participation au Quiz implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le " **Règlement** "), des règles de déontologie, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

>> ARTICLE 2 - MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 . La participation au quiz nécessite que les participants soient en détention d'un compte Facebook

2.2 : QUI PEUT PARTICIPER ?

2.2.1 : La participation au quiz est ouverte à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine, y compris la Corse.

2.2.2 . Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

2.3 : COMMENT PARTICIPER ?

2.3.1 Le quiz consiste pour les participants à répondre à 3 questions sur l'univers de la chaussure.

Afin de participer au jeu, chaque participant devra veiller à suivre les modalités impératives suivantes dont il prend connaissance :

- Le participant doit disposer d'un compte Facebook
- Le participant ne fait le quiz qu'une seule fois

ARTICLE 3 - DETERMINATION DES GAGNANTS

3.1 – Parmi les participants ayant les meilleurs scores, 3 seront tirés au sort et se verront attribuer les lots suivants.

>> ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES LOTS

4.1 La dotation est composée de 3 lots

Un lot pour chacun des 3 vainqueurs distribué selon les valeurs suivantes :

Classement	Participants	sexe	Modèle	Prix
Lot 1	Degorce	Femme	Estives	36€
Lot 2	Groupe Humeau – Bopy	Femme, Homme	Sandale Méduse Sun	22€
Lot 3	Don Quichosse	Femme ou homme	Espadrille Tuilière	19€

Les résultats seront communiqués immédiatement après la réunion sur la page Facebook et les noms des gagnants publiés sur la page Facebook.

Les gagnants seront contactés directement via la messagerie de Facebook ou via leur adresse email. Les bons d'achat seront envoyés par la Fédération de la Chaussure.

ARTICLE 5 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

5.1. La Fédération Française de la Chaussure ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur.

5.2. Il est précisé que la Fédération Française de la Chaussure ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout

dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à Internet afin de prendre connaissance des résultats. Il appartient à tout Joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

5.3. La responsabilité de la Fédération Française de la Chaussure ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ARTICLE 6 - DONNEES PERSONNELLES

6.1 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : Fédération Française de la Chaussure - 51 rue de Miromesnil – 75008 Paris

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS

7.1. Le Règlement s'applique à tout Joueur qui participe au quiz.

7.2. La Fédération Française de la Chaussure se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la (les) dotations pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Règlement concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

7.3. La Fédération Française de la Chaussure se réserve la possibilité de remplacer le(les) lot(s) par des produits de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit (desdits) lot(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. De plus, si le(s) lot(s) ne pouvai(en)t être attribués par la Fédération Française de la Chaussure pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourraient être réclamés.

7.4. La Fédération Française de la Chaussure se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

>> ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite à Fédération Française de la Chaussure – 51 rue de Miromesnil – 75008 Paris

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Quiz;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

>> ARTICLE 9 - UNICITE DU QUIZ - LOIS APPLICABLES

Le présent règlement est régi par la loi française.

>> ARTICLE 10 - INTERPRETATION

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par Fédération Française de la Chaussure – 51 rue de Miromesnil – 75008 Paris, dans le respect de la législation française.

>> ARTICLE 11 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

11.1. Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

11.2. Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Fédération Française de la Chaussure – 51 rue de Miromesnil – 75008 Paris

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

11.3. IL NE SERA REPONDU A AUCUNE AUTRE DEMANDE ECRITE OU ORALE CONCERNANT LE QUIZ.